

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2318

26 novembre 2009

### SOMMAIRE

Argent S.A. ....	111253	Herzog Investments S.A. ....	111243
Argent S.A. ....	111256	Hormuz Holding S.A. ....	111243
AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction .....	111230	IblImmoZa S.A. ....	111243
Auberge Mary S.à r.l. ....	111218	Luxembourg Institute for Financial Tech- nologies ....	111236
Augur Financial Holding III S.A. ....	111241	Lux Investcom SA ....	111240
Augur Financial Holding II S.A. ....	111243	Meridium Financial S.A. ....	111240
Augur Financial Holding IV S.A. ....	111240	Mondiomedica Holding S.A. ....	111250
Bateau Bleu S.A. ....	111227	Mondiomedica Holding S.A. ....	111251
Benedikt Schwartz S.à r.l. ....	111224	Moraún Investments S.A. ....	111251
Blended S.A. ....	111253	Nordic Finance Holding S.A. ....	111240
Bolton Trading Corporation ....	111258	Octagone Luxembourg 3 S.à.r.l. ....	111224
Bolton Trading Corporation S.à r.l. ....	111258	Octagone Luxembourg 4 S.à.r.l. ....	111227
Chapiteau 2000 S.A. ....	111256	Octagone Luxembourg 5 S.à r.l. ....	111230
Chapiteau 2000 S.A. ....	111256	Octagone Luxembourg 6 S.à.r.l. ....	111233
Compagnie de Façades S.à r. l. ....	111233	Octagone Luxembourg 7 S.à.r.l. ....	111253
Corniche Finance SA ....	111253	Polypecu S.A. ....	111251
Credipar S.A. ....	111250	Port Bay SA ....	111250
Deale International Machines S.A. ....	111218	Project Value Investors S.A. ....	111240
Design und Farbe G.m.b.h. ....	111223	Protrust International S.A. ....	111250
DHCRE II HoldCo I S.à r.l. ....	111244	RES International S.à r.l. ....	111250
Dieweg ....	111236	Ricar S.à.r.l. ....	111227
Domaine Saint Mathieu S.A. ....	111236	Sinequanon Health Care SA ....	111218
Due S.à.r.l. ....	111230	Société de Plastiques Industriels S.A. ...	111218
EFB S.A. ....	111224	Swisstar S.A. ....	111258
Electro-Schlink S.à r.l. ....	111233	Swisstar S.A. ....	111258
ELRO Tankschiff S. à r.l. ....	111230	Swisstar S.A. ....	111258
Eukla Holding S.A. ....	111251	Swisstar S.A. ....	111258
Fliesen Georg & Hoffmann S.à r.l. ....	111233	Syllus S.A. Holding ....	111243
Flotech Immobilière S.à r.l. ....	111264	Transport Fluvial S.à r.l. ....	111227
Greggio Group International - The Silver Network S.A. ....	111256	Vesuvio ....	111224

**Deale International Machines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 43.108.

Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: DEALE INTERNATIONAL MACHINES S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142771/13.

(090173061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Société de Plastiques Industriels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 66.645.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: SOCIETE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142773/13.

(090173059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Auberge Mary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 121.023.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour Auberge Mary S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142782/13.

(090172809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 136.999.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SINEQUANON HEALTH CARE S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, incorporated by deed of undersigned notary, on February 8, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of April 9, 2008, number 876, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 136.999 (the "Company").

The meeting is presided by Guillaume Raoux, administrateur de sociétés, residing professionally at 61, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris,

who appointed as secretary Thierry Grosjean, administrateur de sociétés, residing professionally at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Claudia Schweich, administrateur de sociétés, residing professionally at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the Company's share capital from its amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 1,904,988.- by issuing 1,873,988 new shares each with a par value of EUR 1.-, vested with the same rights and obligations as the existing shares and fully paid.

2.- Subscription of the 1,873,988 new shares by the existing shareholders and if necessary, waiver of the preferential subscription right; Fully payment of the new shares as follows:

- 206,709 shares by Cyrus Invest Limited by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 206,709.- that it holds against the Company;

- 482,656 shares by Westcoast Finance Limited by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 482,656.- that it holds against the Company;

- 1,014,822 shares by DC LUX S. à r.l. by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 1,014,822.- that it holds against the Company;

- 100,172 shares by Domus VI International S.A. by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 100,172.- that it holds against the Company;

- 24,869 shares by Eric Corbier by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 24,869.- that he holds against the Company;

- 14,920 shares by Arnaud Dartois by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 14,920.- that he holds against the Company;

- 14,920 shares by Aurélien Faré by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 14,920.- that he holds against the Company; and

- 14,920 shares by Guillaume Raoux by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 14,920.- that he holds against the Company.

3.- Change of article 5 of the Company's statutes to be read as follows: "The subscribed share capital is set at EUR 1,904,988.- (one million nine hundred and four thousand nine hundred and eighty-eight euros) consisting of 1,904,988 (one million nine hundred and four thousand nine hundred and eighty-eight) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each."

4.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company by the amount of EUR 1,873,988.- (one million eight hundred and seventy-three thousand nine hundred and eighty-eight euros) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 1,904,988.- (one million nine hundred and four thousand nine hundred and eighty-eight euros) by issuing 1,873,988 (one million eight hundred and seventy-three thousand nine hundred eighty-eight) new shares each with a par value of EUR 1.- (one euro), vested with the same rights and obligations as the existing shares by contribution in kind consisting of liquid, certain and immediately payable claims against the Company.

*Subscription and Payment*

The contribution being realised in kind, the exercise of the preferential subscription right in favour of the existing shareholders foreseen by the law within the scope of an issue of new shares does not apply.

The meeting accepts the subscription of the new shares by the existing shareholders as follows:

- by Cyrus Invest Limited, a limited company governed by the laws of the Bahamas, having its registered office at Scotiabank Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Suite 302, Rawson Square, Bay Street, Nassau, Bahamas, incorporation certificate number 155796 B, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above which

declares to subscribe for 206,709 (two hundred and six thousand seven hundred and nine) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in its favour against the Company of an amount of EUR 206,709.- (two hundred and six thousand seven hundred and nine euros);

- by Westcoast Finance Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporation certificate number 406211, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above which declares to subscribe for 482,656 (four hundred and eighty-two thousand six hundred and fifty-six) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in its favour against the Company of an amount of EUR 482,656.- (four hundred and eighty-two thousand six hundred and fifty-six euros);

- by DC LUX S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 129.907, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above which declares to subscribe for 1,014,822 (one million fourteen thousand eight hundred and twenty-two) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in its favour against the Company of an amount of EUR 1,014,822.- (one million fourteen thousand eight hundred and twenty-two euros);

- by Domus Vi International S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, RCS Luxembourg number 131.128, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above which declares to subscribe for 100,172 (one hundred thousand one hundred and seventy-two) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in its favour against the Company of an amount of EUR 100,172.- (one hundred thousand one hundred and seventy-two euros);

- by Eric Corbier, residing at 19, avenue Talma, F-92500 Rueil Malmaison, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above who declares to subscribe for 24,869 (twenty-four thousand eight hundred and sixty-nine) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in his favour against the Company of an amount of EUR 24,869.- (twenty-four thousand eight hundred and sixty-nine euros);

- by Arnaud Dartois, residing at 11, rue de Sèvres, F-75006 Paris, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above who declares to subscribe for 14,920 (fourteen thousand nine hundred and twenty) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in his favour against the Company of an amount of EUR 14,920.- (fourteen thousand nine hundred and twenty euros);

- by Aurélien Faré, residing at 10, rue Vignon, F-75009 Paris, here represented by Guillaume Raoux, prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned here above who declares to subscribe for 14,920 (fourteen thousand nine hundred and twenty) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in his favour against the Company of an amount of EUR 14,920.- (fourteen thousand nine hundred and twenty euros); and

- by Guillaume Raoux, residing at 41, rue Ernest, Renan, F-92310 Sèvres, who declares to subscribe for 14,920 (fourteen thousand nine hundred and twenty) newly issued shares and to pay up such shares by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in his favour against the Company of an amount of EUR 14,920.- (fourteen thousand nine hundred and twenty euros).

A valuation report has been drawn-up by Grant Thornton Lux Audit S.A., represented by Marco Claude, réviseur d'entreprises, with its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, dated October 5, 2009 wherein the contribution in kind consisting of liquid, certain and immediately payable claims against the Company, has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

(...)"

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5 of the Company's statutes to be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 1,904,988.- (one million nine hundred and four thousand nine hundred and eighty-eight euros) consisting of 1,904,988 (one million nine hundred and four thousand nine hundred and eighty-eight) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

There being no further business, the meeting is closed.

111221

*Declaration*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about three thousand euros (EUR 3,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul DETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINEQUANON HEALTH CARE S.A. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.999, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C numéro 876 du 9 avril 2008 (la "Société")

L'Assemblée est présidée par Guillaume Raoux, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 61, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris

qui nomme comme secrétaire Thierry Grosjean, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claudia Schweich, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la Société aux fins de porter son montant actuel de EUR 31.000,- au montant de EUR 1.904.988,-, par l'émission de 1.873.988 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, intégralement libérées;

2.- Souscription des 1.873.988 nouvelles actions par les actionnaires existants et pour autant que de besoin renonciation à leur droit de souscription préférentiel; - Libération intégrale des nouvelles actions comme suit:

- 206.709 actions par Cyrus Invest Limited et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 206.709,-;

- 482.656 actions par Westcoast Finance Limited et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 482.656,-;

- 1.014.822 actions par DC Lux S. à r.l. et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 1.014.822,-;

- 100.172 actions par Domus Vi International SA et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 100.172,-;

- 24.869 actions par Eric Corbier et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 24.869,-;

- 14.920 actions par Arnaud Dartois et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 14.920,-;

- 14.920 actions par Aurélien Faré et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 14.920,-;

- 14.920 actions par Guillaume Raoux et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société à concurrence de EUR 14.920,-.

3.- Adaptation subséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.904.988,-) représenté par un million neuf cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.904.988) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune".

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 1.873.988,- (un million huit cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.904.988,- (un million neuf cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit euros) par la création et l'émission de 1.873.988 (un million huit cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société.

#### *Souscription et Libération*

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

L'assemblée admet les souscriptions des actionnaires existants comme dit ci-après.

- Cyrus Invest Limited, une société régie par le droit des Bahamas avec siège social au Scotiabank Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Suite 302, Rawson Square, Bay Street, Nassau, Bahamas, certificat d'incorporation numéro 155796 B, ici représentée par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 206.709 (deux cent six mille sept cent neuf) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 206.709,- (deux cent six mille sept cent neuf euros);

- Westcoast Finance Limited, une société régie par les droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à l'Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, certificat d'incorporation numéro 406211 ici représentée par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 482.656 (quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-six) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 482.656,- (quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-six euros);

- DC Lux S. à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, RCS Luxembourg B numéro 129.907, ici représentée par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 1.014.822 (un million quatorze mille huit cent vingt-deux) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 1.014.822,- (un million quatorze mille huit cent vingt-deux euros);

- Domus Vi International S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, RCS Luxembourg B numéro 131.128, ici représentée par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 100.172 (cent mille cent soixante-douze) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 100.172,- (cent mille cent soixante-douze euros);

- Eric Corbier, demeurant au 19, avenue Talma, F-92500 Rueil Malmaison, ici représenté par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 24.869 (vingt-quatre mille huit cent soixante-neuf) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 24.869,- (vingt-quatre mille huit cent soixante-neuf euros);

- Arnaud Dartois, demeurant au 11, rue de Sèvres, F-75006 Paris, ici représenté par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 14.920 (quatorze mille neuf cent vingt) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 14.920,- (quatorze mille neuf cent vingt euros);

-Aurélien Faré demeurant au 10, rue Vignon, F-75009 Paris, ici représenté par Guillaume Raoux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 14.920 (quatorze mille neuf cent vingt) actions

nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 14.920,- (quatorze mille neuf cent vingt euros); et

- Guillaume Raoux demeurant au 41, rue Ernest, Renan, F-92310 Sèvres, qui déclare souscrire 14.920 (quatorze mille neuf cent vingt) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 14.920,- (quatorze mille neuf cent vingt euros).

Un rapport d'évaluation a été émis par Grant Thornton Lux Audit S.A., représentée par Marco Claude, réviseur d'entreprises, avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308, Capellen en date du 5 octobre 2009, suivant lequel l'apport en nature consistant en la conversion en capital de créances à l'encontre de la Société a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

(...)"

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.904.988,-) représenté par un million neuf cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.904.988) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guillaume Raoux, Thierry Grosjean, Claudia Schweich, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143516/285.

(090173658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

#### **Design und Farbe G.m.b.h., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 140.925.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.  
*Pour Design und Farbe GmbH*  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142783/13.

(090172808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**EFB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 35, rue de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 106.068.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.  
*Pour EFB S.A.*  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142785/13.

(090172806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Benedikt Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.  
R.C.S. Luxembourg B 112.401.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.  
*Pour BENEDIKT SCHWARTZ S. à r. l.*  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142787/13.

(090172802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Vesuvio, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 5, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 9.691.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.  
*Pour VESUVIO SARL*  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142789/13.

(090172801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Octagone Luxembourg 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.899.

---

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OCTAGONE LUXEMBOURG 3 S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.899, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 2 August 2007, published in the Memorial

C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2116 of 27 September 2007, page 101522. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),

as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "OCTAGONE LUXEMBOURG 3 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.899, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2116 du 27 septembre 2007, page 101522.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.J. WAGNER.  
Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12983. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143531/123.

(090173543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Ricar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.632.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour RICAR SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142791/13.

(090172799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Transport Fluvial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 96.783.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 10 novembre 2009.

*Pour TRANSPORT FLUVIAL S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142792/13.

(090172798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Bateau Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.651.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour BATEAU BLEU S.A.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142793/13.

(090172795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Octagone Luxembourg 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.900.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OCTAGONE LUXEMBOURG 4 S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number N° 130 900, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 2 August 2007, published in the Memorial

C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2116 of 27 September 2007, page 101553. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),

as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator."

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "OCTAGONE LUXEMBOURG 4 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13 place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.900, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2116 du 27 septembre 2007, page 101553.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12981. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143532/123.

(090173572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5740 Filsdorf, 16, Buchholzerweg.

R.C.S. Luxembourg B 57.251.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour AR-LUX S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142802/13.

(090172792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Due S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 43.224.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour DUE S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142805/13.

(090172790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**ELRO Tankschiff S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6231 Bech-Lilien, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 110.066.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour ELRO TANKSCHIFF S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142806/13.

(090172788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Octagone Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 130.908.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OCTAGONE LUXEMBOURG 5 S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130 908, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 2 August 2007, published in the Memorial

C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2135 of 28 September 2007, page 102461. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),

as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "OCTAGONE LUXEMBOURG 5 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13 place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.908, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2135 du 28 septembre 2007, page 102461.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13 place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13 place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE d'Investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.J. WAGNER.  
Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12984. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143534/123.

(090173593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Electro-Schlink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 75, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 31.318.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour *ELECTRO SCHLINK S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142807/13.

(090172784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Fliesen Georg & Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.  
R.C.S. Luxembourg B 139.377.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour *FLIESEN GEORG & HOFFMANN S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142808/13.

(090172781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**C.D.F. S.à r. l., Compagnie de Façades S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.772.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour *COMPAGNIE DE FACADES S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142810/13.

(090172776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Octagone Luxembourg 6 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.902.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OCTAGONE LUXEMBOURG 6 S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.902, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 2 August 2007, published in the Memorial

C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2119 of 27 September 2007, page 101666. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),

as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "OCTAGONE LUXEMBOURG 6 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.902, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2119 du 27 septembre 2007, page 101666.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

111236

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12986. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143535/123.

(090173695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Luxembourg Institute for Financial Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 80.450.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142811/10.

(090173119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Domaine Saint Mathieu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.773.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142812/10.

(090173118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Dieweg, Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.069.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée AAG FIDUCIAIRE dont le siège social est à L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue, constituée aux termes d'un acte reçu le 24 novembre 2008, par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 143.481 et publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 33 du 7 janvier 2009,

ici représentée par Madame Dominique TORDEURS, Expert comptable, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 2, rue Louis Gheude.

2. Monsieur Thierry Tordeurs, né à Balen, le 14 février 1965, demeurant à B-1495 Marbais/Villers-la-Ville, 50, rue de la Jouerie.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "DIEWEG".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Clervaux.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- €) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

**Art. 11.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions

immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il se sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi du mois de mars chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 17.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### Année sociale - Bilan

**Art. 18.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

*Souscription et libération*

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée AAG FIDUCIAIRE, préqualifiée, six cent dix-neuf actions . . . . .	619
2.- Monsieur Thierry TORDEURS, prénommé, une action . . . . .	1
TOTAL: six cent vingt actions . . . . .	620

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000,- EUR.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Kahrien Lerbs, employée privée, née à Arlon (Belgique) le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>
  - b) Madame Dominique Tordeurs, employée privée, née à Mol (Belgique) le 18 février 1964, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 2, rue Louis Gheude
  - c) Monsieur Thierry Tordeurs, employé privé, né à Balen (Belgique) le 14 février 1965, demeurant à B-1495 Marbais, 50, rue de la Jouerie
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Michel Brismée, indépendant, né à Ixelles (Belgique) le 26 juillet 1950, demeurant à B-1410 Waterloo, 80, avenue d'Argenteuil
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire sont exercés à titre gratuit.
- 6) Le siège social est fixé à L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

En conséquence, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Tordeurs, Th. Tordeurs, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 octobre 2009 - WIL/2009/877. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €,.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009143004/183.

(090172902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Nordic Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142813/10.

(090173117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Project Value Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 142.752.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142814/10.

(090173115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Meridium Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142817/10.

(090173114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Lux Investcom SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142818/10.

(090173112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Augur Financial Holding IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 140.026.

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Augur Financial Holding IV S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 25. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1872 vom 30.07.2008, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 140.026 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, Direktor, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Manfred Dietrich, Abteilungsleiter, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde vom Alleinaktionär bzw. dessen Vertreter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von dem Alleinaktionär ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls dieser Urkunde "ne varietur" paraphiert beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 16:

**Art. 16.** Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.00 Uhr am ersten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Neuer Artikel 16:

**Art. 16.** Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Tag, an welchem die Ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft stattfindet, auf den zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 12.30 Uhr festzulegen, und dementsprechend Artikel 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt."

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. RAFALSKI, M. DIETRICH, D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44093. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 27. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142927/61.

(090172832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Augur Financial Holding III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.025.

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Augur Financial Holding III S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 25. Juni 2008,

veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1913 vom 05.08.2008, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 140.025 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, Direktor, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

welcher Herrn Manfred Dietrich, Abteilungsleiter, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde vom Alleinaktionär bzw. dessen Vertreter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von dem Alleinaktionär ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls dieser Urkunde "ne varietur" paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 16:

**Art. 16.** Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.00 Uhr am ersten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Neuer Artikel 16:

**Art. 16.** Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Tag, an welchem die Ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft stattfindet, auf den zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 12.00 Uhr festzulegen, und dementsprechend Artikel 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt."

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. RAFALSKI, M. DIETRICH, D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44092. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 27. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142929/61.

(090172841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Herzog Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 128.037.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signatures.

Référence de publication: 2009142820/10.

(090173109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Hormuz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 59.041.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142839/10.

(090173106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Syllus S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 37.716.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142841/10.

(090173104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**IblmmoZa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 128.939.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009142844/10.

(090173102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Augur Financial Holding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 132.915.

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Augur Financial Holding II S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 3. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2709 vom 24.11.2007, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 132.915 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, Direktor, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Manfred Dietrich, Abteilungsleiter, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde vom Alleingesellschafter bzw. dessen Vertreter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von dem Alleingesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls dieser Urkunde "ne varietur" paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 16:

**Art. 16.** Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Neuer Artikel 16:

**Art. 16.** Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Tag, an welchem die Ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft stattfindet, auf den zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 11.30 Uhr festzulegen, und dementsprechend Artikel 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt."

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. RAFALSKI, M. DIETRICH, D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44091. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 27. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142937/61.

(090172850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHCRE II LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10<sup>th</sup> Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, represented by Ms Rachel UHL, lawyer,

with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, being the sole shareholder of "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 9 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30 March 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 December 2008 published in the Mémorial number 1055 of 22 May 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

1. Creation of a new class of shares, namely class J shares with such rights and obligations as set forth articles of incorporation of the Company;

2. Increase of the issued share capital by an amount of twenty thousand Euro (€20,000) to two hundred forty one thousand Euro (€241,000) by the issue of eight hundred (800) class J shares each with a nominal value and subscription price of twenty five euro (€25), class J relating to the "Udine Investment", subscription of the new class J shares so issued by the sole shareholder, full payment thereof by payment of an amount in cash of twenty thousand Euro (€20,000) and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital;

3. Amendment of articles 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred forty one thousand Euro (€241,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
  - forty (40) Class B shares,
  - eight hundred (800) Class C1 shares,
  - eight hundred (800) Class C2 shares,
  - eight hundred (800) Class C3 shares,
  - eight hundred (800) Class D shares,
  - eight hundred (800) Class E shares,
  - eight hundred (800) Class F1 shares,
  - eight hundred (800) Class G shares,
  - eight hundred (800) Class H shares,
  - eight hundred (800) Class I shares, and
  - eight hundred (800) Class J shares, and
  - eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€25)."

" **5.3.** Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Class I relates to the Salisbury Investment
- Class J relates to the Udine Investment

- Category Z is not related to a Specific Investment."

4. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company so as to add therein the following definition:

"Udine Investment means the Udine Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class J shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)"

Thereupon the following resolutions are passed:

*First resolution*

It is resolved to create a new class of shares, namely class J with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation of the Company.

*Second resolution*

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twenty thousand Euro (€20,000) so as to raise it to two hundred forty one thousand Euro (€241,000) by the issue of eight hundred (800) class J shares each with a nominal value and subscription price of twenty five Euro (€25), class J relating to the "Udine Investment".

Thereupon the sole shareholder of the Company subscribed and paid in cash the new class J shares so issued. Evidence of the full payment of the subscription price of twenty thousand Euro (€20,000) for the new class J shares was shown to the undersigned notary.

The new class J shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

*Third resolution*

It is resolved to amend articles 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred forty one thousand Euro (€241,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
  - forty (40) Class B shares,
  - eight hundred (800) Class C1 shares,
  - eight hundred (800) Class C2 shares,
  - eight hundred (800) Class C3 shares,
  - eight hundred (800) Class D shares,
  - eight hundred (800) Class E shares,
  - eight hundred (800) Class F1 shares,
  - eight hundred (800) Class G shares,
  - eight hundred (800) Class H shares,
  - eight hundred (800) Class I shares, and
  - eight hundred (800) Class J shares, and
  - eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€25)."

" **5.3.** Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment

- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Class I relates to the Salisbury Investment
- Class J relates to the Udine Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment."

*Fourth resolution*

It is resolved to amend article 19 of the articles of association of the Company so as to add therein the following definition:

"Udine Investment means the Udine Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class J shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)"

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DHCRE II LLC, une "limited liability company" constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Mme Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant l'associé unique de "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 9 novembre 2005 par acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 653 du 30 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 décembre 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1055 du 22 mai 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

*Ordre du jour:*

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe J avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social émis d'un montant de vingt mille euros (€20.000) à deux cent quarante et un mille euros (€241.000) par l'émission de huit cents (800) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25), la classe J étant liée à l'"Investissement Udine", souscription par l'associé unique des nouvelles parts sociales de classe J ainsi émises, paiement intégral par paiement à la Société d'un montant en espèces de vingt mille euros (€20.000) et allocation du montant nominal total au capital social;

3. Modification des articles 5.1. et 5.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

" **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de deux cent quarante et un mille euros (€241.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C3,

- huit cent (800) parts sociales de Classe D,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe E,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe G,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe H,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe I, et
  - huit cent (800) parts sociales de Classe J, et
  - huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune."

" **5.3.** Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
- La Classe J se rapporte à l'Investissement Udine
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

4. Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin d'y ajouter la définition suivante:

"Investissement Udine	signifie l'Investissement Udine (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités"
-----------------------	---

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe J avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt mille euros (€20.000) pour le porter à deux cent quarante et un mille euros (€241.000) par l'émission de huit cents (800) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25), la classe J étant liée à l'"Investissement Udine".

Sur ce, l'associé unique a souscrit et payé en espèces les nouvelles parts sociales de classe J ainsi émises. Preuve de l'entière libération du prix de souscription de vingt mille euros (€20.000) pour les nouvelles parts sociales de classe J a été apportée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales de classe J ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

*Troisième résolution*

Il est décidé de modifier les articles 5.1. et 5.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

" **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de deux cent quarante et un mille euros (€ 241.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,

- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe D,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe E,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe G,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe H,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe I, et
  - huit cent (800) parts sociales de Classe J, et
  - huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune."

" 5.3. Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Classe J se rapporte à l'Investissement Udine
- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin d'y ajouter la définition suivante:

"Investissement Udine	signifie l'Investissement Udine (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités"
-----------------------	---

#### *Dépenses*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42680. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009142950/277.

(090173223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Protrust International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.542.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142845/10.

(090173100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**RES International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.408.

---

Les comptes annuels au 29 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142848/12.

(090173097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Port Bay SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.908.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142850/10.

(090173095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Mondiomedía Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.241.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142852/10.

(090173092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Credipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.385.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CREDIPAR S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142897/12.

(090172670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Mondiomedia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142853/10.

(090173090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Eukla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 21.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142855/10.

(090173088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Moraún Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.285.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: MORAÚN INVESTMENTS S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142857/13.

(090173085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Polypecu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société POLYPECU S.A. ("l'Assemblée"), une société anonyme, domiciliée 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, le Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 3 décembre 1996 par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 8 mars 1997, dont les statuts étaient modifiés par acte du même notaire en date du 14 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 10 novembre 1997.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Qui nomme Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec même adresse professionnelle comme scrutatrice.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que tous les actionnaires de la société sont dûment convoqués par lettre recommandée du 10 septembre 2009 et informés de l'ordre du jour comme prévu par les statuts.

II. Que la séance du 25 septembre 2009 (tenue sous seing privé) était prorogée à quatre semaines au 23 octobre 2009.

III. Que la seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que, dans le cas de modifications de statuts les conditions de présence exigées par l'article 67-1 de la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 soient remplies.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de cette liste de présence que tous les 1.500 (mille cinq cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés.

VI. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Transférer le siège social de son adresse actuelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2) Modification des versions française et anglaise d'article 2 de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
- 3) Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, avec 99.93% des voix, représentant 1.499 (mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) des actions de la société, avec abstention de vote d'une actionnaire tenant 1/3 d'une action de la Société, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'Assemblée décide de modifier les versions française et anglaise de l'article 2 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Luxembourg City.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company."

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise."

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45699. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143046/75.

(090173148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Blended S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 89.737.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: BLENDED S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142859/13.

(090173084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Corniche Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 59.199.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: CORNICHE FINANCE S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142861/13.

(090173081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Argent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 39.988.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour ARGINT S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142863/13.

(090173080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Octagone Luxembourg 7 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.903.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OCTAGONE LUXEMBOURG 7 S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.903, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 2 August 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2137 of 28 September 2007, page 102551. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),

as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "OCTAGONE LUXEMBOURG 7 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.903, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2137 du 28 septembre 2007, page 102551.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12987. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143536/123.

(090173733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Argint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 39.988.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour ARGINT S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142866/13.

(090173079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Chapiteau 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142867/10.

(090173151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Chapiteau 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142875/10.

(090173150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Greggio Group International - The Silver Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.826.

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GREGGIO GROUP INTERNATIONAL THE SILVER NETWORK S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.826, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 28 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1313 du 8 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les VINGT-SEPT MILLE CENT VINGT (27.120) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Insertion des classes A et B au sein des administrateurs.
- 2.- Démission de Madame Patricia JUPILLE de son poste d'administrateur.
- 3.- Nomination de l'administrateur de catégorie A
- 4.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de subdiviser les administrateurs actuellement en fonction Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en administrateurs de Catégorie B et l'administrateur nouvellement nommé en administrateur de Catégorie A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

- Monsieur Francesco FABIANI, né le 14 février 1969 à Cagliari (Italie), demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via G. Galgari, 3.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

*Administrateur de Catégorie A*

- Monsieur Francesco FABIANI, né le 14 février 1969 à Cagliari (Italie), demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via G. Galgari, 3.

*Administrateurs de Catégorie B*

- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de la Catégorie A ensemble avec un administrateur de la Catégorie B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Gezeichnet: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39377. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009143513/75.

(090173985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Swisstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142876/10.

(090173149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Swisstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142877/10.

(090173147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Swisstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142878/10.

(090173146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Swisstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142879/10.

(090173145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Bolton Trading Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bolton Trading Corporation).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 21.077.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of the month of November.

Before Me Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg) was held an extraordinary general meeting of shareholders of Bolton Trading Corporation, société anonyme, a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and registered into the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 21.077, incorporated as a société anonyme by deed of Maître Marthe Thyès-Walch, at that time notary residing in Luxembourg on 1<sup>st</sup> December 1983, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 15 of 19<sup>th</sup> January 1984. The articles of incorporation have been amended for the last time on 23<sup>rd</sup> March 2000 and have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 517 of 19<sup>th</sup> July 2000 (the "Company").

The meeting is opened at 11.50 a.m. under Mr Maarten van de Vaart, member of the board of directors of the Company, residing at 2, rue Belle-Vue, L-7309 Steinsel, being the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Jean Hoss, member of the board of managers of BGI Brands S.à r.l., residing at 4, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Mr Max Becker, avocat, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg has been elected as scrutineer.

All present and accepting their appointments.

The bureau being thus constituted, the chairman notes the representation of the entire issued share capital of the Company and requests the notary to record the proceedings:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1) The conversion of the Company into a société à responsabilité limitée.  
2) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new form of the Company, substantially in the form as set out in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

3) Confirmation of the appointment and reappointment of the members of the board of Directors, as members of the board of Managers of the Company until the general meeting in 2010, with such signature powers as set forth in the restated articles.

II. The attendance list establishes that all shares are held by one single shareholder; the list shall be signed by the shareholder or its proxyholder, the bureau and the notary and will be annexed to the present deed to be registered therewith; the proxy signed by the members of the bureau and the undersigned notary shall remain attached to this deed and be registered with it.

III. The whole share capital being present the single shareholder declared having received full knowledge of the agenda before the opening of the meeting and that therefore the single shareholder waives the right to receive formal notice.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

V. After deliberation the meeting passed at the unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to convert the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

*Second resolution*

The meeting resolved:

(i) to restate the corporate capital at nine hundred thousand euros (EUR 900,000) represented by fifty thousand (50,000) shares without par value;

(ii) to provide that the duration of the Company be unlimited; and

(iii) to restate the articles of incorporation in their entirety so that they should read from now on as follows:

**Art. 1.** The Company exists as a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the Company is "Bolton Trading Corporation S.à r.l.".

**Art. 2.** The purpose for which the Company is formed are: - the trading in food, adhesive, chemical, hygiene and toiletry consumer goods; - the rendering of services of any kind especially research and development, marketing, distribution and commercial, administrative and financial management in connection with the abovementioned purposes; - long term investment in movable and immovable assets especially by taking participating interests either in Luxembourg or abroad, as well as all commercial, financial, industrial operations and operations in movable and immovable assets directly or indirectly connected with these purposes and all operations which may contribute to the accomplishment thereof. It may take a participating interest by way of subscription, transfer, contribution or any other way in other Luxembourg or foreign companies with a similar or connected purpose or likely to favour its development; it may merge with this type of company or enterprise.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of Managers.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at nine hundred thousand Euro (€ 900,000) divided into fifty thousand (50,000) shares without par value. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent of the Company's capital and a majority by head count, of the members.

**Art. 8.** The Company is managed by a board of Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the members of the board of Managers are appointed for an undetermined period. They may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time without being entitled to any severance payment.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound by the joint signature of any two of the Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the Managers or by the board of Managers. In their current relations, with public administrations, the Company is validly represented by one Manager, whose signature legally commits the Company.

**Art. 9.** The Managers are not personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

**Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 12.** The fiscal year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 13.** Every year as of 31<sup>st</sup> December, the annual accounts are drawn up by the board of Managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory whenever the legal reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

The sole associate of the limited liability company (société à responsabilité limitée) "Bolton Trading Corporation S.à r.l." is BGI Brands S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and registered into the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 146.537. BGI Brands S.à r.l. holds the fifty thousand (50,000) shares without par value of the Company.

#### *Third resolution*

The meeting noted that the persons referred to below have been members of the board of Directors of the Company prior to its conversion into a société à responsabilité limitée.

The meeting resolved to confirm the appointment of and to reappoint as members to the board of Managers of the Company the following persons until the general meeting which will take place in 2010:

- Mr Maarten van de Vaart, manager, born on 2<sup>nd</sup> December 1959 in Castricum (The Netherlands), residing at 2, rue Belle-Vue, L-7309 Steinsel,

- Mr Freddy R. Martell, manager, born on 7<sup>th</sup> July 1935 in Alexandria (Egypt), residing at 2, Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenz,

- Mr Gerhard A. Greidanus, manager, born on 26 August 1942 in Hilversum (The Netherlands), residing at 6 D, Nieuwe Spiegelstraat, NL-1017 DE Amsterdam.

#### *Special disposition*

The current accounting year started on 1<sup>st</sup> January 2009 and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, expressly states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties it is determined that in case of discrepancies between the English and French text, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg-City, on the day mentioned at the beginning of these minutes.

After reading these minutes to the appearing parties such appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bolton Trading Corporation, société anonyme, une société constituée sous le droit luxembourgeois avec siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 21.077, constituée en tant que société anonyme en vertu d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 19 janvier 1984. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 23 mars 2000 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 19 juillet 2000 (la "Société").

La séance est ouverte à 11.50 sous la présidence de M. Maarten van de Vaart, membre du conseil d'administration de la Société, demeurant à 2, rue Belle-Vue, L-7309 Steinsel, étant le Président.

Le Président désigne comme secrétaire M. Jean Hoss, membre du conseil de gérance de BGI Brands S.à r.l., demeurant à 4, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

M. Max Becker, avocat, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg a été choisi comme scrutateur.

Tous présents et acceptant leur nomination.

Le bureau ainsi constitué, le Président prend note que la totalité du capital social émis de la Société est représenté et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion de la Société en une société à responsabilité limitée.

2) Modification et reformulation des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, substantiellement dans la forme telle qu'exposée dans la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et habilité de faire et d'accepter de tels changements et modifications estimés appropriés.

3) Confirmation de la nomination et du renouvellement de la nomination des membres du conseil d'administration en tant que membres du conseil de gérance jusqu'à l'assemblée générale de 2010, avec les pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts mis à jour.

II. La liste de présence établit que toutes les parts sociales sont tenues par un seul actionnaire; la liste de présence sera signée par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau et le notaire instrumentaire et sera annexée au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui; la procuration signée par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire sera annexé au présent acte et seront enregistrés avec lui.

III. La totalité du capital social étant représentée, l'actionnaire unique déclare qu'il a eu connaissance entière de l'ordre du jour préalablement à l'ouverture de l'assemblée, de sorte qu'il renonce à son droit de recevoir une convocation formelle.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Après délibération, l'assemblée prend par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de convertir la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé:

(i) de réitérer le capital social à neuf cent mille euros (EUR 900.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale;

(ii) de stipuler que la durée de la Société sera illimitée; et

(iii) de mettre à jour les statuts dans leur entièreté de sorte qu'ils devront à partir de maintenant être lus comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Société existe en tant que société à responsabilité limitée formée entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite. Elle sera régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. La dénomination de la Société est "Bolton Trading Corporation S.à r.l."

**Art. 2.** La Société a pour objet: - le négoce de produits de grande consommation alimentaires, adhésifs, chimiques, d'hygiène et de toilette; - la prestation de services de toute nature notamment la recherche et le développement, le marketing, la distribution et la gestion commerciale, administrative et financière se rapportant à l'objet susmentionné; - l'investissement à long terme en valeurs mobilières et immobilières notamment la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation. Elle peut, enfin, s'intéresser par voie de souscription, de cession, d'apport ou d'autres manières dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet identique ou connexe au sien ou susceptible de faciliter son action; elle peut fusionner avec de telles sociétés ou entreprises.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille euros (€ 900.000) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales sans valeur nominale. La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Chaque part donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et profits de la Société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'accord d'une majorité d'au moins soixante-quinze pourcents du capital social de la Société et d'une majorité par personne de ses associés.

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de gérance dont les membres n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les membres du conseil de gérance sont nommés pour une période indéterminée. Ils sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à une indemnité de rupture.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence

téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés à la réunion du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre des procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des documents dûment exécutés constituera la preuve de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis et signé dans les conditions prévues au paragraphe suivant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux des gérants ou par le conseil de gérance. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 9.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la société ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les membres représentant plus que la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (y) une majorité par personne des membres (z) représentant au moins trois quart du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de la nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pourcents (100%) du capital social émis.

**Art. 12.** L'année fiscale commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 13.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 14.** Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 15.** Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont alloués au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si la réserve légale atteint dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve constitué en vertu de la loi ou par les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée des associés. Les associés peuvent décider d'allouer n'importe quel montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui sont nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts. Les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur à Luxembourg.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée "Bolton Trading Corporation S.à r.l." est la société BGI Brands S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois avec siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.537. La société BGI Brands S.à r.l. détient les cinquante mille (50.000) parts sociales sans valeur nominale de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a constaté que les personnes dont est fait référence ci-dessous ont été membres du conseil d'administration de la Société avant sa conversion en société à responsabilité limitée.

L'assemblée a décidé de confirmer la nomination et de renouveler la nomination en tant que membres du conseil de gestion de la Société des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- M. Maarten van de Vaart, gérant, né le 2 décembre 1959 à Castricum (Pays-Bas), demeurant à 2, rue Belle-Vue, L-7309 Steinsel,
- M. Freddy R. Martell, né le 7 juillet 1935 à Alexandria (Egypte), demeurant à 2, Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenz, et
- M. Gerhard A. Greidanus, né le 26 août 1942 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant à 6 D, Nieuwe Spiegelstraat, NL-1017 DE Amsterdam.

#### *Disposition transitoire*

L'année comptable en cours a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se termine le 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate expressément qu'à la requête des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la requête des mêmes comparants, il est décidé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VAN DE VAART, J. HOSS, M. BECKER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2009. Relation GRE/2009/4083. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 novembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009142982/326.

(090173398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

#### **Flotech Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 101.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSL Fiduciaire

37, rue Romain Fandel

L-4149 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2009142942/13.

(090173187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.